

Le 25 Juin 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire, René Baldit , le conseil d'administration du centre communal d'action sociale s'est réuni en Mairie et s'est prononcé à l'unanimité pour reconduire les actions suivantes :

**Participation au fond unique au logement (FUL).** Sur la demande du conseil départemental, pour aider des personnes en difficultés à accéder à un logement ou s'y maintenir, le CCAS vote une participation d'un euro par habitant, soit 109 Euros.

**Mesure en faveur des familles.** Pour la rentrée 2018/2019, reconduction de l'aide à la rentrée scolaire d'un montant de 70 Euros sous forme d'un bon d'achat de fourniture scolaire à chaque enfant inscrit en établissement scolaire, universitaire ou par correspondance dont les parents sont résidant permanent de la commune.

**Mesure en faveur des seniors.** Maintien du colis ou du repas de Noël aux aînés de la commune.

Monsieur le président après avoir répondu aux questions diverses clôture la séance.